

FONCTION PUBLIQUE

FORMATION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL A DESTINATION DES MEMBRES DES COMITES SOCIAUX D'ETABLISSEMENT

CODE P128

Personne chargée de la formation dans l'établissement :

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur :

Programme	<ul style="list-style-type: none"> Définitions et enjeux de la santé sécurité au travail dans la Fonction Publique Rôle et missions de Comités Sociaux d'Etablissement en Santé Sécurité et Conditions de Travail Les acteurs de la prévention dans la Fonction Publique Hospitalière : agents de prévention (AP), les conseillers Prévention (CP), médecine du travail, agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI), le service de prévention et de santé au travail Le Plan Santé au Travail dans la Fonction Publique : enjeux 2022-2025, la culture prévention, les niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) Le rôle des membres du Comité Social d'Etablissement et de la FSSCT. La visite d'inspection des services : rôle et posture des membres, observation des postes, l'évaluation des risques et intégration dans le DUERP Analyse des accidents de service : l'enquête, l'arbre des causes, méthode des faits, évaluation OTH Les risques psychosociaux : enjeux, définitions, cadre réglementaire. 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la démarche globale de prévention des risques dans la collectivité ou l'établissement Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels ; Assurer une activité de veille ; Exercer le droit à l'information et à la consultation du CSE – Formation Spécialisée 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Savoir lire et écrire la langue française 		
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Quizz 	Sanction de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Boîte à outils sur clé usb
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> Dans vos locaux 	Durée	<ul style="list-style-type: none"> 3 jours soit 21h
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> A définir 	Coûts	<ul style="list-style-type: none"> 3900 euros nets de TVA + frais
Dates	<ul style="list-style-type: none"> A définir 	Nbre de participants	<ul style="list-style-type: none"> 15 personnes maximum par groupe
Moyens techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) Ordinateur et vidéoprojecteur Un tableau Organisme agréé pour dispenser la formation aux membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail par l'arrêté préfectoral n° 2019/DREETS/Pôle Travail/05 		

V1 28/10/2022